



Côte d'Ivoire - Normalisation

**Association Ivoirienne de Normalisation
Reconnue d'utilité publique**

STRATEGIE IVOIRIENNE DE NORMALISATION

(2021-2025)

Table des matières

TERMES CLES	3
STRATEGIE IVOIRIENNE DE NORMALISATION (SIN) 2021-2025	3
INTRODUCTION	4
LA VISION	5
Buts, objectifs et initiatives	7
1^{er} but : Protéger les consommateurs (sécurité)	7
2^{ème} but : Veiller à la compétitivité des entreprises nationales	7
3^{ème} but : Assurer que l’infrastructure de la qualité répond continuellement aux besoins du marché	8
4^{ème} but : Cerner et étudier les nouveaux enjeux nationaux auxquels pourraient être appliquées des solutions axées sur les normes	8
5^{ème} but : Accompagner le développement des activités de normalisation concédées par des mesures fiscales	11
6^{ème} but : Développer des Partenariats stratégiques (développement de dispositifs dynamiques et efficaces, entre CODINORM et certaines Parties Intéressées (structures techniques / financières / filières) telles que le FDFP, l’ADCI, APROMAC, ... pour le développement de la culture normative	11
7^{ème} but : Faire abriter les activités de normalisation sur un site approprié permettant d’accueillir l’ensemble des expertises nationales pour le développement des activités de normalisation, de certification et de formation spécialisée	12
8^{ème} but : Cerner et étudier les nouveaux enjeux nationaux auxquels pourraient être appliquées des solutions axées sur les normes	12
LA CONTRIBUTION AUX PRIORITES ET ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES	12

TERMES CLES

Vision

Une image de l'avenir qui comporte des remarques implicites ou explicites sur le pourquoi des efforts à déployer pour bâtir cet avenir

But (finalité)

Une déclaration d'intention rédigée en termes généraux qui contribue à la vision. . La finalité est un ensemble de déclarations, issues d'une ou plusieurs idées, qui va se décliner sous la forme d'un but à atteindre.

Objectifs

(Moyen d'atteindre le but, d'arriver à la finalité)

Une réalisation ou un résultat précis mesurable qui contribue à un but

Initiative

Un projet, une mesure ou une activité éventuelle qui peuvent être entrepris pour réaliser un objectif

Plan de Normalisation National (PNN):

Document qui répertorie les normes nationales requises (« quoi »), identifie et planifie leur priorité (« quand ») et précise les responsabilités (« qui ») en termes de mise en œuvre

Stratégie Nationale de Normalisation (SNN)

Document qui inclut le plan de normalisation national ainsi que les principaux résultats de l'évaluation des besoins économiques, sociaux ou autres du pays, à partir desquels la liste des normes requises a été établie

Plan stratégique national (d'un ONN):

Document qui développe la stratégie et, selon le cas, toutes les autres activités de l'ONN (essais, certification, métrologie, etc.) ainsi que les informations budgétaires

STRATEGIE IVOIRIENNE DE NORMALISATION (SIN) 2021-2025

La Stratégie Ivoirienne de Normalisation (SIN) fixe une direction et une orientation sur une utilisation de la normalisation en vue de faire progresser la sécurité et le bien-être économique des Ivoiriens au sein d'une économie mondiale.

La SIN est l'aboutissement d'un effort de collaboration entrepris pour déterminer les priorités et les besoins collectifs des parties intéressées des activités de normalisation en côte d'Ivoire.

Il définit les domaines dans lesquels CODINORM et les parties intéressées ont l'intention de s'investir au cours des cinq prochaines années (2021-2025).

INTRODUCTION

La normalisation est une activité d'intérêt général qui a pour objet de fournir des documents de référence élaborés de manière consensuelle par toutes les parties intéressées. Elle porte sur des règles, des caractéristiques, des recommandations ou des exemples de bonnes pratiques, relatives à des produits, à des services, à des méthodes, à des processus ou à des organisations. La normalisation vise à encourager le développement économique et l'innovation, tout en prenant en compte des objectifs de développement durable.

Une Stratégie Nationale de Normalisation s'impose alors pour prendre en compte au mieux les besoins de toutes les parties prenantes, définir les priorités nationales et évaluer les ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des normes. Son principal but est d'associer aussi étroitement que possible l'élaboration des normes, aux priorités économiques, sociales, environnementales et autres du pays, le plus efficacement possible et en optimisant l'utilisation des ressources nationales disponibles.

Le projet de la SNN a été initialement conçu par CODINORM en se basant sur la méthodologie de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO). Ce projet a fait l'objet d'une large diffusion auprès de 145 organisations privées et publiques y compris les ministères pour recueillir leur contribution au projet de document.

La Stratégie Nationale de Normalisation (SNN) est un moyen transversal d'appui à la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND). L'enjeu est de s'assurer que l'élaboration de ces normes (si elles sont achevées et mises en œuvre), puissent avoir le plus grand impact positif sur l'économie nationale, un impact visible et positif sur les citoyens (le plus grand bien sur le quotidien des personnes) et bénéficier probablement d'un soutien important de la part de l'industrie, des entreprises puis du public, conformément aux exigences de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du PND.

Le document de SNN propose un mécanisme de financement plus inclusif au regard des enjeux de l'activité de normalisation mais aussi une série d'actions à porter par différents acteurs pour l'atteinte des objectifs de la SNN.

Avec le Plan National de Normalisation (PNN), la normalisation Ivoirienne répond à l'évolution de la situation et aux nouvelles exigences d'un monde globalisé.

Le Plan National de Normalisation doit être compris comme un appel à l'action pour toutes les parties prenantes afin de contribuer à sa mise en œuvre cohérente et à son développement continu.

La Stratégie Ivoirienne de Normalisation 2021-2025 propose aux acteurs ivoiriens une réflexion sur une position à adopter et un plan d'action. Elle fournit l'impulsion alimentant la dynamique interne à la normalisation.

Apportant une vision d'ensemble cohérente sur les défis que les acteurs de la normalisation volontaire vont devoir relever, la SIN suggère des pistes à suivre pour les prochaines années.

Cette stratégie prend aussi en compte les politiques publiques et tous les programmes de développement sectoriels afin d'assurer une cohérence avec les travaux de normalisation.

Pour exemple, les problématiques ci-après feront l'objet de normalisation : le Management anti-corruption, les villes et communautés territoriales durables, toutes les normes liées aux 17 objectifs de développement durables, l'économie circulaire (produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation, le gaspillage des matières premières, et des sources d'énergies non renouvelables), l'électrification hors réseau, le Cacao durable, le Systèmes d'assainissement autonomes, etc.

Enfin, la stratégie vise à promouvoir les intérêts nationaux, et à s'insérer dans une interaction harmonieuse entre normalisation volontaire et réglementation

LA VISION

Des méthodes nouvelles et novatrices, pour construire un avenir où la Côte d'Ivoire connaîtra la prospérité grâce à des normes et à des systèmes d'accréditation et d'évaluation de la conformité efficaces, efficaces et adaptables sont admises par toutes les parties intéressées au sein de l'Association Ivoirienne de Normalisation. Ces intéressés se voient travailler en synergie au sein d'un système commercial intégré à l'économie mondiale qui protège la santé et la sécurité des Ivoiriens. Cette vision de l'avenir a été traduite en des buts et des objectifs précis qui, de l'avis des intéressés, Permettront au Système national de normalisation de réaliser son potentiel.

Cette vision découle du déploiement de la méthodologie de l'Organisme international de Normalisation ISO qui a permis de prioriser la liste de sujets et normes requise en appui au développement sur la base de la contribution des secteurs au PIB, les données économiques à l'importation et à l'exportation, des données non économiques, des programmes nationaux, des besoins spécifiques du secteur privé.

Par exemple le décret n° 2016-1152 du 28 Décembre 2016 rendant certaines normes d'application obligatoire et le décret n° 2020-389 du 15 avril 2020 portant modification des annexes au décret n° 2016-1152 du 28 décembre 2016 rendant certaines normes d'application obligatoire et qui vise 15 familles de produits permet de : « Protéger les consommateurs (sécurité) et veiller à la compétitivité des entreprises nationales ».

Huit buts principaux de la Stratégie Ivoirienne de Normalisation (SIN) 2021-2025 issus de l'analyse du document technique de priorisation des normes sont les suivants :

1^{er} but : Protéger les consommateurs (sécurité)

2^{ème} but : Veiller à la compétitivité des entreprises nationales

3^{ème} but : Veiller à ce que l'infrastructure de la normalisation réponde continuellement aux besoins du marché

4^{ème} but : Cerner et étudier les nouveaux enjeux nationaux auxquels pourraient être appliquées des solutions axées sur les normes

5^{ème} but : Accompagner le développement des activités de normalisation concédées par des mesures fiscales

6^{ème} but : Développer des Partenariats stratégiques (développement de dispositifs dynamiques et efficaces, entre CODINORM et certaines Parties Intéressées (structures techniques / financières / filières) telles que le FDFP, l'ADCI, APROMAC, ... pour le développement de la culture normative

7^{ème} but : Faire abriter les activités de normalisation sur un site approprié permettant d'accueillir l'ensemble des expertises nationales pour le développement des activités de normalisation, de certification et de formation spécialisée.

8^{ème} but : Cerner et étudier les nouveaux enjeux nationaux auxquels pourraient être appliquées des solutions axées sur les normes

Projet

La Stratégie Ivoirienne de normalisation (2021-2025) témoigne d'une volonté collective de passer à l'action. Elle demeure un document qui évolue à mesure que les intéressés travaillent ensemble pour réaliser leur vision commune de l'avenir.

Le Conseil d'Administration de CODINORM et le CIN encouragent les parties intéressées du SIN à mettre en œuvre certaines initiatives qu'il contient et à effectuer le rapport des résultats obtenus, afin que les progrès puissent être communiqués globalement aux intéressés.

Pour consulter l'annexe technique et en savoir plus sur la mise en œuvre du SIN 2021-2025, visitez le site web de CODINORM www.codinorm.ci. Rubrique GOUVERNANCE.

Buts, objectifs et initiatives

1^{er} but : Protéger les consommateurs (sécurité)

Objectif 1.1 – Mettre au point des solutions et établir des partenariats en vue de restreindre l'entrée, la vente, la distribution et l'utilisation de produits non sécuritaires en Côte d'Ivoire

Initiatives :

- a) Élaborer une stratégie basée sur les normes et la certification qui contribue à assurer la sécurité des produits.
- b) Collaborer avec les structures en charge de la lutte contre la contrefaçon.
- c) Collaborer avec les ministères afin d'établir un système d'alerte pour les produits dangereux.

2^{ème} but : Veiller à la compétitivité des entreprises nationales

Objectif 2.1 – Faciliter l'accès aux normes et leur application dans les entreprises

Initiatives :

- a) Développer des services d'accès aux normes.
 - b) Développer les services d'appui aux entreprises pour l'appropriation des normes.
 - c) Promouvoir les normes de management les plus pertinentes (ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, ISO 50001, ...) et la certification des produits/services et des procédés.
- Textes réglementaires sur des normes de management spécifique telles que :
 - ISO 22000 ou HACCP pour le secteur agro-alimentaire ;
 - ISO 27001 pour le secteur financier, le secteur de la santé, pour le secteur de l'enseignement supérieur et secondaire (sécurisation des notes et diplômes) ;
 - ISO 45001 pour tous les secteurs d'activités

- ISO 50001 pour les entreprises industrielles dont le niveau de consommation exige Kw.
- ISO 14001 pour toutes les entreprises visées par les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) (installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement et pour l'homme);

3^{ème} but : Assurer que l'infrastructure de la qualité répond continuellement aux besoins du marché

Objectif 3.1 – Accroître les mécanismes et les sources de financement durables pour soutenir les activités de l'infrastructure de la qualité (en concevant et développant le mécanisme de financement de la Stratégie Nationale de la Normalisation (SNN))

Initiatives :

- a) Déterminer les principaux besoins en matière de financement, ainsi que les sources possibles de financement
 - Financement de la Stratégie Nationale de la Normalisation par le budget général de l'Etat
 - Financement des études et avant-projet de normes par la fiscalité nationale (étude éligible aux dons et libéralités consentis par le code général des Impôts)
 - Etude relative à l'éligibilité de CODINORM aux dons et libéralités consentis par le code général des impôts (Livre premier, article 18 G))
 - Etude de la création d'un mécanisme de financement de l'infrastructure de la qualité (fonds de développement de l'infrastructure de la qualité)
 - Capturer l'appui budgétaire requis pour la normalisation (budget non ventilable)

4^{ème} but : Cerner et étudier les nouveaux enjeux nationaux auxquels pourraient être appliquées des solutions axées sur les normes

Objectif 4.1 – Repérer les possibilités de mettre en œuvre des solutions axées sur les normes dans des domaines qui appuient les priorités du gouvernement (*en élargissant les mesures coercitives existantes pour l'application des normes dans tous les secteurs d'activités en soutien à l'économie nationale*)

Initiatives :

- a) Examiner chaque année, ou au besoin, les initiatives en cours ou prévues qui visent à appuyer les nouvelles priorités du gouvernement (p. ex. les soins de santé, l'environnement,)
 - Normes et règlements techniques (lois, décrets, etc.) utiles sur les parcs industriels durables.
 - Normes et règlements techniques (lois, décrets, etc.) utiles pour accompagner les filières Agro-industrie, Chimie et plasturgie, Matériaux de construction, d'ameublement et d'équipement, Industrie pharmaceutique, textile (vestimentaire et ameublement) et accessoires, emballage, fabrication des pièces détachées, assemblage de véhicules et spécialité, Economie numérique, Tourisme et hôtellerie, Mines et Hydrocarbures.

- Textes réglementaires concernant la procédure des révisions des Dossiers Techniques d'Appels d'Offres (DTAO) afin de viser la certification des procédés obligatoires
 - Textes réglementaires concernant les normes de système rendues d'application obligatoire dans tous les organismes à participation publique de l'Etat
 - Créer un mécanisme de financement d'accès aux normes pour l'administration publique, pour les petites et moyennes entreprises et pour les services publics en s'appuyant sur les fiscalités existantes
 - Instaurer la certification obligatoire pour certains produits exportés
- b) Élaborer une stratégie basée sur les **normes et la certification** soutenue par **des projets** qui contribue à assurer la **valeur ajoutée** des produits prioritaires tels que le café, cacao, noix de cajou, coton, horticulture (mangue, ananas, banane dessert, etc.), caoutchouc, huile de palme, produits cosmétiques, textile et matériaux de construction.
- c) Élaborer une stratégie basée sur les **normes et la certification** soutenue par **des projets** qui contribue à assurer une meilleure acquisition de connaissance, de compétence fondamentale et professionnelle par les élèves, les apprenants et les étudiants
- Promouvoir la norme ISO 9001 dans le système éducatif à tous les niveaux.
 - Développer la marque NI service Formation dans le cadre de l'éducation et de la formation non formelles
 - Elaborer des règlements techniques pour le système d'enseignement visant l'efficacité du système et l'adéquation de la formation aux besoins présent et futur des employeurs.
 - Développer la certification des compétences (métiers de l'artisanat).

Objectif 4.2 – (Pilier 5) Assurer le développement régional équilibré, préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique

Initiatives :

- a) Promouvoir la norme ISO 37101 « Développement durable au sein des communautés territoriales — Système de management pour le développement durable — Exigences et lignes directrices pour son utilisation »
- Textes réglementaires de gouvernance des communautés territoriales fondés sur la norme ISO 37101
 - Développement de programmes au profit des communautés territoriales pour l'appropriation et la mise en œuvre de la norme ISO 37101
 - Développement de formation qualifiante au niveau universitaire sur la gouvernance des communautés territoriales fondés sur la norme ISO 37101

Objectif 4.3 – (Pilier 6) Assurer le renforcement de la gouvernance modernisation de l'état et transformations culturelles

Initiatives :

- a) Promouvoir la norme ISO 37001 « systèmes de management anti-corruption — exigences et recommandations de mise en œuvre »
- Textes règlementaires de gouvernance des Administrations, des Organismes à participation publique de l'Etat et des communautés territoriales sur la norme ISO 37001
 - Développement de programmes au profit des Administrations, des Organismes à participation publique de l'Etat et des communautés territoriales pour l'appropriation et la mise en œuvre de la norme ISO 37001

Objectif 4.4 – (Pilier 6)

Initiatives :

- a) Élaborer une stratégie basée sur la **normalisation, la certification et règlements techniques** soutenue par **des projets** qui contribue au développement des filières en saisissant toutes les opportunités offertes par l'analyse du contexte et du retour d'information des parties prenantes y compris les comités techniques de normalisation
- **Accessoires gaz butane :**
 - Décret n°2021- du 2021 règlementant l'importation et la fabrication locale des accessoires et matériels de raccordement de bouteilles à gaz
 - Décret n°2021- du 2021 règlementant l'importation et la fabrication locale des bouteilles de gaz
 - **Cacao durable"**
 - Décret n°..... du portant sur la mise en œuvre de la norme africaine ars 1000 pour le cacao durable
 - Arrêté interministériel N° _____ DU _____ portant attributions, organisation et fonctionnement du conseil de surveillance cacao durable et traçable en abrégé CSI
 - Arrêté interministériel n° _____ du _____ définissant les relations entre le conseil du café-cacao et les autres parties intéressées pour la mise en œuvre de la norme ars 1000 pour le cacao durable
 - **NI sac poubelle**
 -
 - **Marchés publics**
 -
 - **Santé**
 -
 - **Responsabilité sociétale**
 - Décret n°..... du Relatif aux exigences des parcs industriels, a la responsabilité sociétale (RSE/RSO) et au développement durable des communautés territoriales

- **Hygiène, Sécurité Sanitaire des aliments**
 - Décret n°duportant modalités de gestion de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires
- **Fonds d'appui à l'infrastructure qualité et à la compétitivité industrielle**
 - Ordonnance n°..... du portant institution du fonds d'appui à l'infrastructure qualité et à la compétitivité industrielle en abrégé FOCI
 - Décret N°2021- du 2021 portant orientation et désignation de l'administrateur du Fonds d'Appui à l'Infrastructure Qualité et à la Compétitivité Industrielle en abrégé FOCI
- **Certification secteur du bâtiment**
 - Décret n°2021- du 2021 instituant les mesures de certification dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics
- **Stratégie nationale exportation**

5^{ème} but : Accompagner le développement des activités de normalisation concédées par des mesures fiscales

Objectif 5.1 – L'exonération fiscale sur les activités concédées

Initiatives :

- a) Elaborer document de plaidoyer et réviser la « Convention pour l'élaboration des normes et la gestion de la marque nationale de conformité aux normes » avec le soutien du ministère chargé du budget

6^{ème} but : Développer des Partenariats stratégiques (développement de dispositifs dynamiques et efficaces, entre CODINORM et certaines Parties Intéressées (structures techniques / financières / filières) telles que le FDFP, l'ADCI, APROMAC, ... pour le développement de la culture normative

Objectif 6.1 – fournir aux Parties Intéressées des prestations de services en relation avec leurs missions pour accroître leurs performances

Initiatives :

- a) *développement des applications sectorielles de certification : NI services fournis, NI-Compétences, NI-procédés, ...*

7^{ème} but : Faire abriter les activités de normalisation sur un site approprié permettant d'accueillir l'ensemble des expertises nationales pour le développement des activités de normalisation, de certification et de formation spécialisée.

Objectif 7.1 –

Initiatives :

- b) Obtenir le soutien de l'Etat dans le programme des investissements publics (PIP)*
- c) Obtenir le soutien de bailleurs de fonds pour la construction, l'équipement d'un Centre intégrée pour le développement de la normalisation*

8^{ème} but : Cerner et étudier les nouveaux enjeux nationaux auxquels pourraient être appliquées des solutions axées sur les normes.

Obj 1 : Pilier 5 : développement régional équilibré préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique (ISO 9001, 14001, 37101, ...)

Obj 2 : Pilier 6 : renforcement de la gouvernance modernisation de l'état et transformations culturelles

LA CONTRIBUTION AUX PRIORITES ET ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

Les plans stratégiques constituent les véhicules privilégiés pour orienter et rendre publiques les stratégies de l'ensemble des organisations gouvernementales vers l'atteinte de ces objectifs communs. Afin d'assurer la cohérence de l'ensemble de l'action gouvernementale envisagée et de circonscrire la contribution de chacune des organisations à l'atteinte des engagements gouvernementaux, CODINORM sous la tutelle du Ministère chargé de l'Industrie, entend démontrer comment elle entend :

- traduire concrètement, dans son secteur d'activité, les différentes orientations gouvernementales et y contribuer;
- orienter son action pour mieux tenir compte des attentes de la population, des clientèles spécifiques et des partenaires, tout en s'assurant que leurs choix ne produisent pas d'effet de débordement sur ces clientèles ou sur d'autres organisations gouvernementales.

En somme, assortis d'une vision clairement énoncée, la SIN indique à la collectivité et aux parlementaires les priorités sectorielles ainsi que les actions à mettre en œuvre pour atteindre les résultats attendus.

Tableau de correspondance entre les Six axes stratégiques du PND 2021 – 2025 et les huit buts principaux de la Stratégie Ivoirienne de Normalisation (SIN) 2021-2025

Les 6 piliers du PND 2021 – 2025	Les huit buts principaux de la Stratégie Ivoirienne de Normalisation (SIN) 2021-2025 sont les suivants :
Pilier 1 : Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes	1^{er} but : Protéger les consommateurs (sécurité
Pilier 2 développement du capital humain et promotion de l'emploi	2^{ème} but : Veiller à la compétitivité des entreprises nationales Obj : Pilier 2 développement du capital humain et promotion de l'emploi
Pilier 3 : développement du secteur privé et de l'investissement	3^{ème} but : Veiller à ce que l'infrastructure de la normalisation réponde continuellement aux besoins du marché
Pilier 4 : renforcement de l'inclusion de la solidarité nationale et de l'action sociale	OBJ / Pilier 3 : développement du secteur privé et de l'investissement
Pilier 5 : développement régional équilibré préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique	4^{ème} but : Cerner et étudier les nouveaux enjeux nationaux auxquels pourraient être appliquées des solutions axées sur les normes oBJ : Pilier 4 : renforcement de l'inclusion de la solidarité nationale et de l'action sociale
Pilier 6 : renforcement de la gouvernance modernisation de l'état et transformations culturelles	5^{ème} but : Accompagner le développement des activités de normalisation concédées par des mesures fiscales 6^{ème} but : Développer des Partenariats stratégiques (développement de dispositifs dynamiques et efficaces, entre CODINORM et certaines Parties Intéressées (structures techniques / financières / filières) telles que le FDFP, l'ADCI, APROMAC, ... pour le développement de la culture normative 7^{ème} but : Faire abriter les activités de normalisation sur un site approprié permettant d'accueillir l'ensemble des expertises nationales pour le développement des activités de normalisation, de certification et de formation spécialisée. 8^{ème} but : Cerner et étudier les nouveaux enjeux nationaux auxquels pourraient être appliquées des solutions axées sur les normes. Obj 1 : Pilier 5 : développement régional équilibré préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique (ISO 9001, 14001, 37101, ...) Obj 2 : Pilier 6 : renforcement de la gouvernance modernisation de l'état et transformations culturelles